

Image not found or type unknown



Violences conjugales/ demande d'asile

Par **noramalheureuse**, le **08/01/2010** à **21:59**

Bonjour,

Je vous ai déjà informé sur les violences que j'ai subies de la part de mon mari avec dégradation de mon passeport, je vous informe que je n'ai pas eu droit à une aide juridictionnelle , l'instruction est tjrs au niveau de la police de.....

Je souhaiterais savoir si je peux prétendre à un asile en France compte tenu des violences subies suivies de menaces et divers harcellements pour quitter la France de la part de mon mari

Je suis sans papiers, ma présence n'a pas été non plus déclarée en France, mon visa est valable à février 2010.

Merci de bien vouloir m'aider

Parfaite considération

mme

SANS DOMICILE FIXE

Par **jeetendra**, le **08/01/2010** à **22:42**

[fluo]CIDFF DU VAL DE MARNE[/fluo]

Préfecture du Val-de-Marne
Avenue du Général de Gaulle - 94011 Créteil Cedex
Tél : 01 49 56 60 91

Bonsoir, pour préserver votre anonymat j'ai effacé votre numero de telephone portable, prenez contact avec l'Association CIDFF à Creteil, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront à trouver une solution satisfaisante, courage à vous, cordialement.

Par **Marion2**, le **08/01/2010** à **22:43**

Bonsoir,

[citation] *Vous pouvez bénéficier de mesures d'accompagnement. Dans tous les cas, n'hésitez pas à vous renseigner.*

Le numéro à retenir : le 3919 (du lundi au samedi 8h-22h, les jours fériés 10h-20h).

A consulter aussi le site de la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

[/citation]

Vous pouvez contacter une Assistante Sociale.

Cordialement.

Par **chris_ldv**, le **09/01/2010** à **21:59**

Bonjour,

Vous n'êtes pas sans papiers: il vous suffit de faire renouveler votre passeport auprès du consulat de votre pays d'origine.

Reste à savoir ce que vous souhaitez : rester en France ou regagner votre pays d'origine.

Salutations,

Par **noramalheureuse**, le **10/01/2010** à **09:50**

mon passeport est valable sauf que je n'ai pas assez de temps pour etre entedu par le tribunal si mon visa venait à expirer avant d'etre entendu voilà le drame comme si je n' rien intenté contre lui

Par **esperance**, le **11/01/2010** à **23:28**

gourage et battez vous ne vous laissez pas vaincre aussi facilement moi aussi je souffre d un mariage pourtant j ai la carte de 10 ans mais c est rien si jamais je demande le divorce on me la retire et je continue à souffrir des violences morales de mon mari et de sa mere parce que je ne peux rien prouver mon seul arme la patience et je cherche du travail pour oublier le droit est que pour les francais nous ont subi ou dehors malheureusement une verite q on peut pas nier courage